

La lettre de l'AMG

ISSN 1022-8039

Mai 2004 / N° 5

EDITORIAL

Résister et positiver !

Dr Blaise Bourrit

Il ne sert à rien de discourir sur la manière dont va couler le bateau: seule importe la passion et même l'enthousiasme avec lesquels écopent et répareront les brèches ceux qui n'ont peur ni de vivre, ni de mourir (Pierre Rabhi).

Résister à la morosité, à la dégradation des conditions de travail comme à l'image déconsidérée d'eux-mêmes que les médecins voient complaisamment refléter dans les quotidiens devient un exercice difficile.

Comment positiver quand, dans un monde de plus en plus fou, la société à laquelle nous appartenons veut remplacer les médecins traditionnels par des magiciens infailibles tout-puissants et si possible gratuits ?

Et comment écrire un éditorial sans s'en prendre automati-

quement à santésuisse, sans pleurnicher sur le sort de moins en moins enviable des médecins, sans accuser de trahison notre chef, sans menacer de quitter une FMH instable et sourde comme jamais ?

En préambule, mettre un disque de Cesaria Evora ou d'Omara Portuondo. La musique adoucit toujours les mœurs en 2004 !

Ensuite, regarder ce que les médecins arrivent à faire, à contre-courant, malgré les tempêtes (qu'elles soient dans un verre d'eau ou non), dans la droite ligne de leurs convictions. Tant que les médecins croiront en leur vocation, aux valeurs qui fondent leur place dans cette société, aucune force extérieure, politique ou asséculoologique, ne parviendra à les aliéner.

SOMMAIRE

Editorial	1-2
Coup de gueule	2
Lettre ouverte à M. Couchepin	3
Mise en garde	3
Secret médical	4-5
Communications	6
Coup de scalpel	6
Faits et chiffres	7
Lettre des oncologues	8
Mutations	9
Candidatures	10-11
Petites annonces	11

Quelques exemples me viennent à l'esprit, qui montrent les médecins genevois proactifs dans divers domaines :

suite à la page 2

PUBLICITE

– 214 médecins de l'AMG ont accepté de répondre à une enquête d'Elisabeth Conne-Perreard et Massimo Usel sur l'influence des conditions de travail sur la santé. Chacun conçoit comme une évidence cette interaction, mais aucune statistique suisse n'existait. Le questionnaire a démontré qu'une consultation sur quatre est en relation avec un problème de conditions de travail. En termes financiers, cela représente 6 à 12 milliards en coûts directs. Voilà une étude qui devrait donner à réfléchir aux politiques. Faire haro sur le praticien n'est peut-être pas le bon moyen de faire des économies !

– dans le domaine des soins à

domicile, les négociations officielles entre les instances concernées tendaient à s'enliser. Un petit groupe de travail - médecins de l'AMG et infirmières de la FSASD - a cherché des solutions pratiques pour améliorer la transmission des prescriptions chez les personnes très âgées encore à domicile. Sans faire de bruit, sans coût supplémentaire, les partenaires ont obtenu une gestion plus précise, plus responsable, plus rapide des soins ;

– la presse genevoise s'est récemment fait l'écho de dysfonctionnement des consultations nocturnes d'urgence. A l'initiative de l'AMG, les urgentistes, privés et publics, fixes ou

mobiles, se sont réunis à deux reprises. Notre association a résumé les difficultés et présenté son point de vue dans un rapport qu'elle vient d'envoyer au DASS. Nous espérons ainsi inspirer la réflexion du Chef du Département sur la réorganisation des Urgences sur le territoire cantonal.

Et puisque la musique adoucit les mœurs, rappelons encore les concerts bisannuels organisés depuis de nombreuses années par Béatrice Bertholet-Masset, où les médecins jouent pour les médecins. Malgré la crise, leur succès s'amplifie chaque année, preuve que la survie passe par la culture et la convivialité.



● Coup de gueule ! ●

«Lorsqu'on me demande mon numéro de patient, je refuse de le donner et je dis que j'ai un NOM» m'a dit hier un patient, alors que nous parlions de la folie du TARMED.

Combien de personnes osent-elles ainsi rappeler qu'elles ont un nom ? Qu'est-ce que le nom ? Pourquoi doit-il être remplacé par un (des) numéro (s) ? Pourquoi la relation entre deux êtres humains qui ont un nom, devrait-elle être liquidée par des bureaucrates ?

Pourquoi les médecins acceptent-ils de véhiculer ce changement ? Pourquoi ceci se passe-

t-il justement en Suisse ? Pourquoi aujourd'hui ?

Peut-on se plier à n'importe quel système de contrôle, fût-il en contradiction totale avec ce que nous croyons être ? Pourquoi sommes-nous médecins ? Quelles idéologies acceptons-nous de véhiculer ?

Lorsque l'Homme devient objet que reste-t-il de sa parole ? De sa raison ? De ses questions ? De son humanité ? L'effacement de l'humain en numéro n'a-t-il pas déjà mené aux camps de la mort ?

Qu'est-ce que la mémoire ? Pourquoi faisons-nous taire

notre mémoire ? Pourquoi vivre si c'est exister sans questionnement ?

Qu'est-ce que la fatalité ? Y-a-t-il une seule situation où on ait le droit de dire que l'on est impuissant ?

Y-a-t-il une autre solution que la désobéissance ?

La désobéissance est-elle imaginable en Suisse ? Pour des médecins ?

*Dr Laurence de Chambrier
le 10 mai 2004*



● Lettre ouverte à Monsieur Couchepin ●

Monsieur le Conseiller Fédéral,

Hans H. Brunner ayant abandonné son poste à la surprise de ses collègues, la FMH se retrouve sans capitaine. Ce commandant autocratique n'écoutait guère ses officiers ni son équipage et déroutait de plus en plus ses commanditaires. Dans ces conditions, il a laissé le navire sans pilote, en pleine manœuvre et dans une mer agitée. Il faudra plusieurs semaines pour qu'un successeur légitime reprenne la barre.

Dans ces circonstances exceptionnelles de vacance de pouvoir, je m'autorise, comme médecin de terrain, simple membre de la FMH, à

m'adresser directement à vous, Monsieur le Conseiller Fédéral, pour communiquer ce message simple : je dénie au Dr Hans H. Brunner le droit de parler au nom de ses anciens confrères ou de se prévaloir d'une quelconque représentativité. Une représentativité qu'il a définitivement perdue avec ce recyclage que beaucoup, comme moi, jugent générateur de conflits d'intérêts et, finalement, très inélegant.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Conseiller Fédéral, l'expression du respect qu'imposent vos hautes responsabilités.

Dr Yves Beyeler



● Mise en garde ●

Le Secrétariat de l'AMG a adressé à tous les membres inscrits sur sa liste e-mail une mise en garde concernant un courrier adressé par la société InventairePro basé à Zoug.

Ce courrier vous propose une inscription dans un annuaire «professionnel» d'une totale inutilité. Nous vous recommandons de ne pas répondre à cet envoi. A défaut, vous seriez amené à régler sur deux ans la somme de deux fois 1849.- frs.

Si par inadvertance, certains de nos lecteurs avaient signé cette demande d'inscription, nous leur demandons de prendre contact avec le secrétariat général avant de procéder à tout règlement.



PUBLICITE

● OKK met KO ses assurés ●

Le bureau de l'AMG a décidé de rendre publique la lettre qu'il a adressée le 19 mai 2004 à l'assurance OKK. En effet, cette dernière persiste à refuser de rembourser à ses assurés les factures où ne figurerait pas le code diagnostic. Compte tenu de cette obstination, il nous semble donc important que tous nos lecteurs connaissent la position formelle prise par notre association.

Concerne : violation du droit des assurés de la caisse-maladie OKK en matière de protection du secret médical

Madame,

En dépit des démarches accomplies par l'Association des Médecins du canton de Genève (AMG) auprès de votre caisse afin de rappeler les dispositions légales en vigueur concernant la transmission des données médicales, OKK persiste dans son refus de procéder au remboursement des factures à vos assurés lorsque ces dernières ne contiennent pas le code diagnostic.

Cette façon de procéder contrevient tant aux dispositions légales fédérales, qui priment sur toute autre considération, qu'aux termes de la convention Tarmed.

L'article 42, alinéa 5 de la loi sur l'assurance maladie (LAMal) est parfaitement clair en la matière et ne souffre d'aucune ambiguïté : « le fournisseur de

prestations est fondé lorsque les circonstances l'exigent, ou astreint dans tous les cas, si l'assuré le demande, à ne fournir les indications d'ordre médical qu'au médecin-conseil de l'assureur, conformément à l'article 57 ».

Le secret médical appartient donc ainsi à l'assuré qui peut opter pour un mode de transmission qui lui est expressément indiqué dans la loi fédérale. La violation de la volonté de l'assuré peut entraîner des poursuites pénales de la part de ce dernier. Ainsi, en forçant le médecin traitant à transmettre le diagnostic sur la facture, contre la volonté de son patient, vous l'exposez à des poursuites judiciaires régies par le droit pénal.

Par ailleurs, vous déniez aussi les textes que les assureurs ont signés, à savoir la convention Tarmed. En effet, son annexe 4 que vous citez abondamment comprend bien à la lettre U, « Orientation du médecin-conseil (au lieu du diagnostic) ». Il conviendrait également que vous lisiez attentivement les interprétations de cette même annexe qui précisent que « par code U, on entend la communication du diagnostic précis au médecin-conseil compétent ».

Enfin, vous communiquez volontairement des informations erronées à vos assurés. Par exemple, lorsque vous écrivez « le diagnostic a été contrôlé et accepté par la

fédération des protections des données », ceci constitue une contre-vérité manifeste. En effet, outre le fait qu'un tel organisme n'existe pas, le Préposé Fédéral à la Protection des Données a mentionné, dans sa communication du 4 décembre 2003, qu'il restait « des problèmes non résolus » concernant la protection des données dans le cadre de Tarmed. Il indique qu'il « ne pourrait déclarer conforme au droit de la protection des données une communication standardisée systématique des données personnelles détaillées que lorsque la proportionnalité aura été dûment prouvée ». Nous constatons non seulement que vous opérez une pression inacceptable sur vos propres assurés en refusant de les rembourser mais en plus que vous les induisez en erreur en leur donnant de fausses informations concernant cette problématique.

En conséquence et en l'absence d'un changement rapide d'attitude de votre part, l'AMG entreprendra les démarches juridiques appropriées contre OKK afin de faire constater et sanctionner les pressions considérables auxquelles vous soumettez vos assurés et les médecins.

Le droit inaliénable de tout individu à voir respecter sa volonté en matière de transmission de données médicales étant fondamental, tant pour les patients que pour les médecins, nous considérons que



nous devons porter sur la place publique vos agissements. Ainsi, ce courrier sera à considérer comme une lettre ouverte et publique communiquée aux médias et aux autorités chargées de faire respecter le droit, si vous persistez dans votre attitude inacceptable.

Enfin, vos assurés découvriront avec intérêt le rapport du Département de l'Action Sociale et de la Santé du canton de Genève, intitulé « Comprendre et tenter de maîtriser l'évolution des coûts de la santé » (Genève, septembre 2002). Au point 1.2.2 de ce rapport, il est mentionné que « en 2001, selon les comptes des assureurs, les frais admi-

nistratifs par assuré et par an se sont montés à 38,20 Fr. Chez l'assureur qui présente les frais administratifs les plus bas (Aquilana), et à 367,50 Fr. Chez l'assureur qui représente les frais administratifs les plus élevés (OKK) ».

Les multiples échanges de correspondance que vous provoquez ont un coût que vos assurés paient au travers de leurs primes d'assurance maladie. Ils sauront sans nul doute juger ainsi de « l'adéquation », de « l'efficacité » et du « caractère économique » de votre organisme.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions de

croire, Madame, à nos salutations distinguées.

*Dr Blaise Bourrit
Pierre Chavier*

Copie à :

Mr Pierre-François Unger,
Président du DASS

Préposé Fédéral à la
Protection des Données

M. Jaquet, Président du GPFI

M. Moeri, Secrétaire général
de santésuisse Genève

Dr Yves Guisan, vice-président
de la FMH

● Avis de la commission de déontologie ●

La commission de déontologie et de conciliation de l'AMG informe que toute plainte déposée auprès d'elle doit l'être par écrit, datée et signée pour être valablement recevable.

La lettre de l'AMG

Journal d'information de l'Association des Médecins du Canton de Genève

Prochaine parution

30 juin 2004

Dernier délai rédactionnel

11 juin 2004

IMPRESSUM: La lettre de l'AMG est éditée par l'Association des Médecins du Canton de Genève (AMG)

Paraît 11 fois par an.

Case postale 665 - Rue Micheli-du-Crest 12 - 1211 Genève 4 - Tél. 022 708 00 21 - Fax 022 781 35 71

Comité de Rédaction - Composition: Bureau de l'AMG

Publicité - Impression - Expédition: Editions Médecine et Hygiène

Les articles publiés dans la «Lettre de l'AMG» n'engagent que leurs auteurs et n'expriment pas la position officielle de l'AMG.

● Communication du Secrétariat ●

Suite à une question posée lors de l'assemblée générale du 24 mai 2004, le Secrétariat tient à préciser que toutes les exclusions de membres mentionnées dans le rapport annuel 2003 (page 5) sont uniquement dues à des raisons administratives (non acquittement des cotisations).



● Suspension de la cotisation spéciale CTESIAs ●

Lors de l'Assemblée Générale du 24 mai 2004, le Bureau de l'AMG a proposé de suspendre en 2005 la perception de la cotisation exceptionnelle de 250.- frs annuellement perçue afin de permettre le développement du centre fiduciaire romand CTESIAs. Cette opération a été rendue possible dans la mesure où les abonnements à CTESIAs ont dépassé les prévisions initialement établies.



● Coup de scalpel ●

Stérilité scientifique

Par les temps qui courent, les retours de factures des assureurs aux patients ou aux médecins sont légion. TarMed oblige, les motifs en sont souvent un excès de zèle administratif. On en oublierait que parfois, des refus de prise en charge relèvent de considérations d'ordre médical.

Jugez donc plutôt de la délicatesse avec laquelle la caisse Futura s'adresse à une de ses propres assurées: «L'article 25 de la loi sur l'assurance maladie (LAMal) prévoit que la caisse prend en charge les prestations servant à diagnostiquer ou à traiter une maladie et ses séquelles. Or, dès l'âge de 40 ans, le changement naturel de la fertilité ne peut plus être considéré comme

une maladie au sens dudit article 25 LAMal, mais un processus physiologique naturel connu.»

A ce stade, l'assurée déjà passablement ébranlée s'attend certainement à une justification scientifique de cette affirmation. Elle suit en effet au chapitre suivant.

«D'autre part, selon les informations médicales connues, la probabilité statistique d'une grossesse dans cette catégorie d'âge est très faible. L'absence de grossesse ou de naissance est donc à considérer, du point de vue de l'assurance maladie et dans les cas cités plus haut, comme normale et ne peut pas faire l'objet d'un traitement devant aller à la charge de la LAMal.»

Ainsi, tout est dit; passé 40 ans, plus d'enfants. Vous aurez noté la pertinence de l'argumentation scientifique et la finesse avec laquelle tout ceci est annoncé à l'assurée. Tout ce qu'on lui souhaite est que le traitement ait été couronné de succès et qu'elle donne naissance à un enfant... qui ne manquera pas de cotiser à l'assurance maladie!



● Revenu des médecins Genevois : quelques chiffres ●

Le revenu des médecins genevois est parmi les plus bas de Suisse (23^e rang selon l'étude Hasler).

Les coûts directs et indirects par médecin en cabinet à Genève sont les plus bas de Suisse (année 2002, chiffres publiés par santésuisse en mai 2004).

La densité médicale à Genève est la plus élevée de Suisse après Bâle-Ville.

Revenu AVS moyen des médecins suisses en pratique privée :

rang	canton	revenu AVS (CHF) moyen des médecins en pratique privée (1997/98) ¹	% de la moyenne suisse
1	Tessin	262 313	123%
2	Thurgovie	255 091	119%
3	Schwytz	249 082	117%
4	Zoug	248 427	116%
5	Glaris	243 481	114%
6	Zurich	235 537	110%
7	Lucerne	229 193	107%
8	Saint-Gall	226 860	106%
9	Uri	224 129	105%
10	Berne	218 279	102%
11	Unterwald	216 173	101%
	moyenne suisse	213 508	100%
13	Fribourg	213 149	100%
14	Vaud	210 133	98%
15	Soleure	203 745	95%
16	Bâle-Campagne	202 126	95%
17	Grisons	199 247	93%
18	Argovie	193 512	91%
19	Bâle-Ville	191 955	90%
20	Appenzell	184 339	86%
22	Schaffhouse	173 272	81%
23	Genève	168 108	79%
24	Valais	154 152	72%
25	Jura	150 895	71%
26	Neuchâtel	146 031	68%

Source:

¹ Etude Hasler, Bulletin des médecins suisses 2002;83: Nr 46, p.2481ss



● Lettre ouverte aux internistes, généralistes, chirurgiens, et autres spécialistes ●

Chers Amis,

J'ai bien reçu, comme tous les membres de l'AMG, le courrier du 22 mars, du Dr Buchs, fort préoccupant.

Je vous écris en ma qualité de présidente du groupe des oncologues de GENEVE (GROG).

Les craintes suscitées par rapport à nos factures, sont comme pour vous de rigueur. Dans ce contexte, il faut savoir que nos médicaments sont chers et souvent actuellement également bloqués quant au remboursement.

Le point qui me préoccupe actuellement est le manque de recrutement des oncologues :

- les chirurgiens opérant moins en ambulatoire, le recrutement des patients oncologiques baisse.
- Par ailleurs, les patients qui aboutissent à l'Hôpital, chez qui on pose un diagnostic oncologique, sont directement référés soit en oncologie au 4^e étage, soit à la consultation ambulatoire d'onco-chirurgie, soit la consultation ambulatoire d'oncologie à la maternité, voire même au CESCO, et par là ne nous sont pas présentés.
- Nous perdons environ 50% de notre patientèle, et le fait que depuis début 2004, notre

recrutement chute devient limite pour les derniers oncologues installés. De plus, 4 oncologues devraient s'installer en 2005 et je m'inquiète franchement pour leur devenir.

Si une discussion devait avoir lieu soit dans le groupe des internistes, soit en collaboration avec les généralistes, j'exposerais volontiers notre problème et tout ce qui peut être fait en cabinet médical. Nous avons par ailleurs un site internet (www.grog.ch) pour vous permettre de trouver un oncologue de proximité.

Rappelons que 95 à 98% des chimiothérapies sont développées pour être effectuées sur un mode ambulatoire, que nos cabinets médicaux sont adaptés, qu'il comprennent un personnel infirmier en plus d'une assistante médicale, que nous avons une hotte pour préparation de cytotoxiques et des locaux adéquats. Il serait dommage que vos patients n'en bénéficient pas et que l'oncologie privée disparaisse.

En espérant une proche collaboration, recevez Chers Amis, mes meilleurs messages.

*Dr France Laurencet
Présidente du GROG*

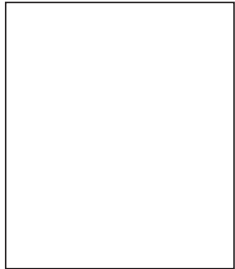
PUBLICITE



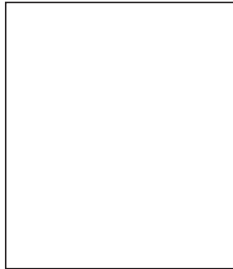
Mutations

Nouveaux membres

Les Drs Silvia BARBETTA, Stefano BIANCHI, Sinikka Orvokki CALANDRA, Jan Torsten CHRISTENSON, Alexandre DOBRINOV, Lionel GERMANIER, Christophe JACQUIER, Alexandre MARET, Pierre MONICO, Christine NICORA, Jacques PALET, Carlos SANCHEZ-VALERO, Karin VAN DER KOOI, Lynda VANDERTUIN sont membres depuis le 30 mai 2004.



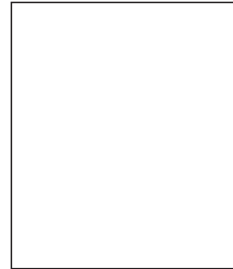
*Dr Silvia
BARBETTA*



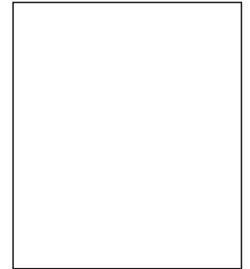
*Dr Sinikka Orvokki
CALANDRA*



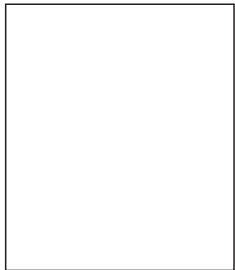
*Dr Alexandre
DOBRINOV*



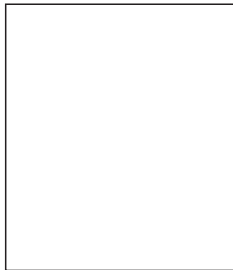
*Dr Lionel
GERMANIER*



*Dr Christophe
JACQUIER*



*Dr Alexandre
MARET*



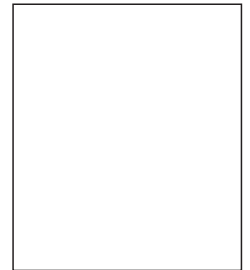
Dr Pierre MONICO



*Dr Carlos SAN-
CHEZ-VALERO*



*Dr Karin VAN DER
KOOI*



*Dr Lynda
VANDERTUIN*



Médecins-Conseils

Société HFM Pré-Bois Meyrin SA, Hôtel Express by Holiday Inn: Dr Constantino D'EMMA

GENERALI Assurances Générales: Dr Valérie PRUÈS-LATOURE

Caisse Cantonale Genevoise de Compensation: Drs Jean-Claude CANAVESE et Karin FERRIERE

Grand-Théâtre de Genève: Dr Esmail SHEYBANI
Commune de Cologny: Dr Christophe ANDREY

Modifications de la liste

- Dr Jean-Manuel AEBERHARD
tél. prof.: 022 719 61 11
- Dr Eric BIERENS DE HAAN
44, bd des Tranchées, 1206 Genève
Tél. prof.: 022 789 04 94
(consultations à Gy uniquement le
mercredi matin et le vendredi après-midi)
- Dr Lionel GERMANIER
17, rue Alfred-Vincent, 1201 Genève
Tél. prof.: 022 716 06 60

Membre passif

Dr Bernard SARBACH

Membre en congé

Dr Martin HERRMANN



● Candidatures ●

Le Conseil vous rappelle que vous avez le droit (article 19 alinéa 7 des statuts) de demander la discussion à une assemblée générale d'une candidature dans les dix jours qui suivent sa notification par voie de circulaire au corps médical; si aucune demande de discussion n'est formulée, cela signifie que le corps médical accepte la candidature qui lui est proposée par le Conseil. Le Conseil fait en outre préavis chaque candidature par le groupe de spécialistes concerné.

Dr Katharina AUBERJONIS
 Originaire de Vaud, 1963
 Adresse prof. : CTB Servette, rue de Lyon 89-91, 1203
 Domicile privé : rue Sénebier 12, 1205
 Etudes en médecine : Allemagne
 Reconnaissance fédérale : 2003
 Titre de spécialiste : 2004
 FMH en Psychiatrie-Psychothérapie

A effectué une partie de sa spécialisation en Allemagne. Travaille depuis 7 ans au Département de psychiatrie de Genève. Cheffe de clinique de la consultation pour Familles et Couples des HUG.



Dr Jacques BERTHIER
 Originaire de Genève, 1950
 Domicile privé : rte de Lausanne 225, 1292
 Etudes en médecine : France
 Reconnaissance fédérale: 2002
 Titre de spécialiste : 2002
 Droit de pratique indépendant: 2002
 FMH en Oto-rhino-laryngologie et chirurgie cervico-faciale

A effectué sa formation ORL à Grenoble, a complété ses connaissances en anatomie chirurgicale auprès des Prs Guerrier & Rabichon à Montpellier. Son expérience en chirurgie esthétique de la face et du cou a été acquise auprès des Prs Soudant (hôpital Lariboisière) et Mitz. A travaillé pendant quatre ans dans le service de chirurgie plastique et esthétique de l'hôpital de Montreuil en tant qu'attaché du service.



Drsse Jacqueline CAILLAT LAMBELET
 Originaire de Suisse, 1946
 Domicile prof.: rue Tronchin 4, 1202
 Domicile privé : ch. des Tournesols, 1182
 Etudes en médecine : Genève
 Diplôme fédéral : 1973
 Titre de spécialiste : 1980
 Droit de pratique indépendant : 1980
 FMH en Psychiatrie-Psychothérapie

A fait un début de formation en médecine avant de se destiner à la psychiatrie. A travaillé dans un service de psychiatrie ambulatoire à Porrentruy, puis un an à la clinique psychiatrique de Bâle, avant de terminer sa formation en psychiatrie de liaison au CHUV. Spécialisée en thérapie de couple-famille. Anime aussi des groupes de discussions de cas avec des somaticiens.



Pr Dominique DE ZIEGLER
 Originaire de France, 1948
 Adresse prof. : Maternité-HUG, 1211 Genève 4
 Domicile privé : ch. des Mollies 2, 1293
 Etudes en médecine : Genève
 Diplôme fédéral: 1974
 Titre de spécialiste: 1991
 FMH en Gynécologie-Obstétrique, spéc. en Endocrinologie de la Reproduction

Activités:

1986-1988 Assistant Professor, Université du New Jersey
 1988-1992 Professeur Associé, Université de Paris Sud
 1993-2003 Directeur RD, Columbia Laboratories, New York
 dès 2004 Professeur Associé, Responsable Unité de Médecine de la Reproduction – Endocrinologie, HUG



Dr François GEORGE
 Originaire du Jura, 1964
 Domicile privé : rue du Trabli 1bis, 1236
 Etudes en médecine : Genève
 Diplôme fédéral : 1991
 Titre de spécialiste : 2003
 Droit de pratique indépendant : 2003
 FMH en médecine interne

A exercé comme interne, puis comme chef de clinique adjoint dans les services de médecine interne des HUG et de l'Hôpital cantonal de Fribourg. Actuellement chef de clinique à la polyclinique de médecine des HUG. Reprise d'un cabinet médical à Genève dès octobre 2004.



Dr Gilles GRATTON
 Originaire du Canada, 1943
 Adresse prof. : rue Saint-Laurent 4, 1207
 Domicile privé : rue Saint-Laurent 4, 1207
 Etudes en médecine : Belgique
 Reconnaissance fédérale: 2002
 Titre de spécialiste : 1977
 Droit de pratique indépendant : 2004
 FMH en Psychiatrie

Dès janvier 1997, travaille en cabinet privé en tant que psychothérapeute et psychanalyste.



Drse Marianne KLEIN
 Originaire de France, 1959
 Adresse prof.: rue Alexandre-Gavard 16, 1227
 Domicile privé: rue de Vernaz 54, 74240 Gaillard
 Etudes en médecine : Nancy
 Reconnaissance du titre: 2003
 Droit de pratique dépendant: 2003
 Médecine générale

Installation en 1989 à Nancy, en tant que médecin généraliste homéopathe. Formation en micronutrition depuis 1990 et détention du Diplôme de Micronutritionniste en 2003 à la Faculté de Dijon.



Dr Marie-France KUMMER
 Originaire de Berne, 1955
 Adresse prof. : rue du Mont-Blanc 22, 1201
 Domicile privé : rue du Vidollet 3, 1202
 Etudes en médecine : Genève
 Diplôme fédéral : 1981
 Titre de spécialiste : 1998
 Droit de pratique indépendant : 1982
 FMH en Psychiatrie-Psychothérapie

Scolarité et études médicales à Genève avec obtention du diplôme fédéral de médecin en 1981. De 1981 à 1990, cursus post-gradué en médecine générale; par la suite, formation complète au département de Psychiatrie adulte des HUG durant plusieurs années, notamment dans l'unité de Psychiatrie du Développement mental. Ouverture d'un cabinet privé en octobre 2003.



● Petites annonces ●

A remettre à Genève

Au centre ville, cabinet médical de 84 m². Possibilité d'élargissement et/ou partage avec le cabinet médical voisin (équipé pour de petites interventions chirurgicales). Climatisé en été. Loyer relativement modéré, avec garage. Potentiellement libre dès août, au plus tard en fin d'année 2004.

Détention du droit de pratique indispensable !

Renseignements aux numéros de téléphone suivants : 022 741 15 00 ou 022 732 28 82 ou 079 377 65 09

Cherche à Genève

Dermatologue cherche à reprendre cabinet médical ou locaux, de préférence rive gauche.

Dr J. Perriard

Tél.: 022 700 52 52 (soir) ou 079 447 59 04

